



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240916-BUR-AG-24-072-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 16 septembre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (4^{ème} session APPS pour l'année 2024).

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (4^{ème} session APPS pour l'année 2024).

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire de communautaire sollicitent une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, les aides financières correspondantes pour un montant total de 7 000 € (sept mille euros) au titre de la quatrième session des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2024, selon la répartition ci-après ;

Association	Projet d'animation	Subvention attribuée
Etoile Filante Bastiaise	Stade de perfectionnement Basketball	5 500 €
Vélo Club Furiani-Agliani	1 ^{er} grand Prix cycliste de Furiani	1 500€

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Après délibération, le 23 SEP. 2024 et publication au notification du 23 SEP. 2024
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr